

Nombre de conseillers

- En exercice : 11
- Présents :
- Absents :
- Votants :

Séance du 13 décembre 2023

L'an deux mille vingt-trois et le 13 décembre à 19h00, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Laurent BOUCARUT, Maire.

Etaient présents : M. Christian BONNET, M. Rémy CLENET, Mme Christine CROUZIER, Mme Solveig De CORNEILLAN, M. Laurent DUBOIS, Mme Martine FERNANDES, Mme Danielle LEUDIERE, Mme Sidonie REYNIER, M. Jean-Philippe VALENTIN,

Absents excusés : M. Didier VERSTRAETE, procuration donnée à M. Laurent BOUCARUT,

Secrétaire :

Date de convocation :

XX/12/2023

Date d'affichage :

XX/12/2023

Objet : Délégué(e)s désigné(e)s par la commune au Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau Potable du Pont du Gard.

Monsieur le maire fait part à l'assemblée qu'il y a lieu de modifier les délégués de la commune au sein du Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau Potable du Pont du Gard.

VU le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 2122-7 et L5211-7,

VU l'arrêté préfectoral en date du portant création du syndicat intercommunal du,

VU l'article des statuts indiquant la clé de répartition du nombre de délégués ;

CONSIDERANT que le conseil municipal décide de voter à main levée pour cette élection de délégués.

Sont candidat(e)s aux postes de délégué(e)s titulaires :

- **M. Laurent BOUCARUT**
-

Sont candidat(e)s aux postes de délégué(e)s suppléant(e)s :

•

•

Après avoir voté à main levée, le conseil municipal à l'unanimité,

DESIGNE :

Délégués titulaires :



Délégué(e)s suppléant(e)s :



TRANSMET cette délibération au président du Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau Potable du Pont du Gard.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits

Le Maire,

Laurent BOUCARUT